



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

vg

P.V. PETI 29

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2016

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 21 juin et de la réunion du 5 septembre 2016
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
3. Examen d'une pétition ordinaire
4. Suivi des pétitions en cours d'instruction

*

Présents : M. Marc Angel, M. Lex Delles, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 18 avril et de la réunion du 5 septembre 2016**

Les projets de procès-verbal sous rubrique ne suscitent pas d'observation et sont adoptés à l'unanimité.

2.

Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 704 - Interdiction des vols de nuit

Les membres de la Commission demandent au pétitionnaire de reformuler, dans le délai d'un mois, son texte dans la mesure où l'objet de la pétition semble viser plutôt une limitation du nombre de dérogations. Par ailleurs, les nuisances sonores ne se limitent pas à la Ville de Luxembourg.

Demande de pétition publique 705 - Pour la généralisation du tiers payant pour toutes les visites et interventions médicales

Monsieur le Président, tout en soulignant que la pétition remplit les conditions de l'article 155*bis* (3) du Règlement de la Chambre des Députés selon lequel une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction, cite une pétition publique à objet identique, à savoir la pétition reclassée 412 - Système du "Tiers Payant" pour tout le secteur médical - du 22 juillet 2014, qui a fait l'objet d'une prise de position gouvernementale.

La Commission propose de demander au pétitionnaire si cette réponse lui procure satisfaction et reviendra à sa décision lors de l'analyse de la demande de pétition publique 707.

Demande de pétition publique 706 - Droit au Logement

Au vu de l'article 155*bis* (3) du Règlement de la Chambre des Députés et en présence de la pétition publique 689 – Soulager les futurs locataires, déposée le 5 juillet 2016, la Commission émet un avis négatif quant à la recevabilité de la demande 706.

Le pétitionnaire sera informé qu'il lui sera loisible de déposer son texte à partir du 6 juillet 2017.

Demande de pétition publique 707 – Recht auf ein pestizidfreies Leben in Luxemburg Droit à une existence sans pesticides au Luxembourg.

Monsieur le Président cite deux pétitions à sujet identique auxquelles le Gouvernement a fourni une prise de position, à savoir la pétition ordinaire 316 - Pour une planète sans pesticides du 29 mai 2012 et la pétition reclassée 387- Alle Bürger Luxemburgs haben das Recht auf ein pestizidfreies Leben du 29 juillet 2014.

La Commission constate que le présent cas de figure ne manquera pas de se reproduire et se prononce en faveur d'une interprétation stricte du Règlement de la Chambre. Alors que les dispositions de l'article 155*bis* (3) sont respectées, la Commission émet un avis favorable au sujet de la demande 707 et en fait de même pour la demande 705 précitée.

Demande de pétition publique 708 – Introduction d'une formation de base aux premiers secours dans les écoles luxembourgeoises

La Commission se prononce en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 708.

Demande de pétition publique 709 – Lëtzebuerger Kanner net méi duerch déi franséisch Sprooch an de Schoulen ze diskriminéieren, an dofir och Sektioneen op Däitsch unzebidden. Et geet net, dass eis Lëtzebuerger Kanner an hirem eegene Land benodeelegt ginn

Les membres de la Commission, en analysant la motivation de l'intérêt général du pétitionnaire, ne voient pas de lien entre l'introduction d'une section germanophone et les résultats de l'étude Pisa. Le pétitionnaire est invité à reformuler son texte dans le délai d'un mois.

Dans le cadre de l'analyse de la présente demande de pétition publique, ils se penchent plus particulièrement sur l'orthographe luxembourgeoise (voir infra pétition publique 698).

Demande de pétition publique 710 – Fuertester/Fuerfähegkeet vun eelere Leit

Hormis le fait que le langage utilisé par le pétitionnaire est loin d'être soigné, la Commission retient que la pétition est discriminatoire par rapport aux personnes âgées dans la mesure où le pétitionnaire affirme gratuitement qu'elles représentent un danger public sur nos routes. Par conséquent, le pétitionnaire est invité à reformuler son texte en toute neutralité.

Demande de pétition publique 711 – Fir e generell Vermummungsverbuet am éffentleche Raum

Monsieur le Président cite dans ce contexte la pétition reclassée 531 - Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public du 29 juillet 2015, à laquelle le Gouvernement a fourni une prise de position. Les dispositions de l'article 155bis (3) étant respectées, la Commission émet un avis favorable au sujet de la demande 711.

Demande de pétition publique 712 – Einheitliche Energiesteuersätze für Diesel und Benzin

En présence de la pétition reclassée 474 - Abschaffung der Steuerbegünstigung von Dieseltreibstoff du 23 décembre 2014, à laquelle le Gouvernement a fourni une prise de position, la Commission constate que les dispositions de l'article 155bis (3) sont respectées et que dès lors rien ne s'oppose à émettre un avis positif quant à la recevabilité.

Demande de pétition publique 713 – Améliorer la sécurité des piétons et cyclistes à Luxembourg

La Commission demande au pétitionnaire de formuler sa demande dans le sens d'une généralisation sur l'ensemble du pays, les termes « à Luxembourg » se référant exclusivement à la Ville de Luxembourg.

Sous réserve de l'accord du pétitionnaire, les membres de la Commission émettent un avis favorable au sujet de la demande 713.

Demande de pétition publique 714 – La réforme de la loi du RMG pour les propriétaires

Dans son argumentaire, la pétitionnaire dit que « les locataires n'ont pas besoin

de rembourser le RMG ». Or, les conditions de restitution des sommes versées à titre d'allocation complémentaire sont indépendantes du fait qu'un bénéficiaire soit propriétaire ou non d'un bien immobilier, de sorte que la présente demande est sans fondement.

Demande de pétition publique 715 – Erhalt und Modernisierung der Kirchenfabriken

La Commission émet un avis favorable au sujet de la demande 715.

Demande de pétition publique 716 – Droit aux primes pour les salariés en reclassement pour raison médicale

Il ne ressort pas clairement du texte si le pétitionnaire vise un reclassement interne ou externe. Par ailleurs, le statut du travailleur handicapé n'est pas à confondre avec celui du travailleur reclassé pour raison médicale. Partant, le pétitionnaire est invité à reformuler sa demande dans le délai d'un mois.

Demande de pétition publique 717 – Droit au don du sang pour les hommes homosexuels

La Commission émet un avis favorable au sujet de la demande 717.

Demande de pétition publique 718 – Bien-être animal et santé humaine

La Commission demande des explications, dans le délai d'un mois, au sujet de la demande de réduction de 30% de l'abattage d'animaux pour la consommation humaine, chiffre qui lui semble d'ailleurs irréaliste. Par ailleurs, elle souhaite des précisions au sujet des « maladies contractées suite à la consommation de viande ».

Demande de pétition publique 699 - Allocation d'éducation

Le texte reformulé de la pétitionnaire trouve l'assentiment des membres de la Commission qui émettent un avis favorable au sujet de la demande 699.

3. **Examen d'une pétition ordinaire**

Pétition 719 - Stop aux bombardements massifs de civils

La pétition est envoyée au Ministre des Affaires étrangères en vue d'une prise de position.

4. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Pétition publique 698 - Lëtzebuerger Sprooch als 1. Amtssprooch an Nationalsprooch gesetzlech fir all Awunner zu Lëtzebuerg festzeleeën

Dans le cadre de la vérification de l'orthographe des textes soumis à la Chambre des Députés, un représentant du groupe LSAP revient à la pétition sous rubrique dont l'auteur était l'invité d'une émission télévisée sur RTL. Au cours du débat, la présentatrice a tout particulièrement mis l'accent sur

l'excellente orthographe du texte luxembourgeois.

Or, renseignements pris auprès du secrétariat de la Commission, il s'est avéré que le texte avait fait l'objet de nombreuses corrections avant d'être publié sur le site de la Chambre, fait qui, selon l'orateur, aurait injustement contribué au succès de la pétition.

M. le Président retrace brièvement la façon de procéder en matière de textes de pétitions publiés sur le site Internet de la Chambre.

- L'intitulé de la pétition, qui apparaît sur le site public peu après le dépôt, est revu par le secrétariat.
- Le texte de la pétition est soumis pour avis aux membres de la Commission dans sa teneur initiale.
- Dans l'hypothèse où une pétition publique est déclarée recevable, l'orthographe et la grammaire sont vérifiées avant la publication du texte sur le site Internet.

Suit un échange de vues au sujet de cette façon de procéder.

Des représentants du groupe DP estiment qu'il n'est pas du rôle de l'administration de modifier les textes des pétitionnaires et se prononcent en faveur de l'ajout, sur le site, d'une mention mettant en exergue la responsabilité de l'auteur.

Les représentants des groupes CSV et « déi gréng », et de la sensibilité politique « déi Lénk », dans un souci d'éviter que des auteurs moins habiles soient désavantagés, demandent la publication d'une version corrigée.

A la demande d'un représentant du groupe DP, la question des textes rédigés en un langage impropre sera soumise à discussion au cours d'une prochaine réunion de la Commission.

Validation de signatures

Les membres de la Commission procèdent à la validation des signatures des pétitions dont le délai est venu à échéance. Constatant qu'aucune des pétitions reprises ci-dessous n'a atteint le seuil de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public, de sorte que les pétitionnaires seront invités à se prononcer, dans le délai d'un mois, sur une poursuite éventuelle de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

Pétition publique 682 - Zugverbindung von Luxemburg nach Remich.

Signatures valides : 143

Doublons : 5

Pétition publique 689 - Soulager les futurs locataires

Signatures valides : 466

Doublons : 11

Reclassement en pétitions ordinaires

Pétition 662 Suppression des droits de succession et de mutation par décès à verser par les époux sans enfants ni descendants communs

Pétition 673 - Promouvoir l'utilisation en option des textes de référence et livres en format électronique dans les salles de classes des lycées.

Les auteurs des pétitions sous rubrique s'étant prononcés en faveur de l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires, la Commission décide d'en saisir le gouvernement en vue d'une prise de position.

Demande de reclassement restée sans réponse

La Commission décide de clôturer la pétition reprise ci-dessous, l'auteur n'ayant pas réservé de suite à la demande de poursuivre l'instruction sous forme de pétition reclassée en pétition ordinaire.

Pétition publique 633 - Droit de consulter gratuitement 1-2 fois par an un ostéopathe ou kinésithérapeute sans prescription dans le cadre d'un droit coûts santé plafonné

Prises de position gouvernementales restées sans réaction de la part des pétitionnaires

La Commission décide de clôturer les pétitions dont les auteurs n'ont pas réagi, dans un délai de deux mois, suite à la transmission des prises de position gouvernementales.

Pétition 640 - Pour une étude gouvernementale sur l'impact du lean management sur les salariés.

Pétition 613 - Durchführung einer Studie bezüglich Krebs-/Kreislauf-Atemwegserkrankungen verursacht/begünstigt durch Dieselabgase

Pétition 612 - Création d'un système de Chèque emploi service

Pétition 607 - FÖRDERUNG DER ELEKTROMOBILITÄT - AUSBAU DER LADEINFRASTRUKTUR - auf öffentlichen und privaten Stellplätzen

Prises de position

Pétition 626 - Rejoindre la plateforme internationale des Skyguards dont la pétition contre les épandages aériens et HAARP a été acceptée par le Parlement européen de Bruxelles, le 25 mars 2014

Les prises de position du Ministre du Développement durable et des Infrastructures et du Ministre de la Défense du 30 août 2016 seront transmises à la pétitionnaire.

Pétition 666 - D'Spaghettimonsterkierch zu Lëtzebuerg offiziell unerkennen! Reconnaître officiellement l'Eglise pastafarienne au Grand-Duché de Luxembourg

La prise de position du Ministre des Cultes du 29 septembre 2016 sera transmise au pétitionnaire.

Sans réaction de la part des pétitionnaires dans un délai de deux mois, l'instruction des pétitions 626 et 666 sera considérée comme étant close.

Autres

Pétition 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux différents lacs de la Haute-Sûre

En mains une lettre de la Ministre de l'Environnement du 22 juin 2016, les membres de la Commission se rallient à la proposition de faire le point sur la pétition en présence des pétitionnaires et de la Ministre.

Pétition publique 419 – Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Îles Féroé

La lettre du Président de la Chambre des Députés au Ministre du Commerce extérieur des Îles Féroé du 1^{er} septembre 2016 sera transmise aux pétitionnaires.

*

Débat public au sujet de la pétition 343 /400 - Mariage homosexuel - Demande d'abandon, dans l'intérêt de l'enfant, des projets de loi n° 6172 et 6568 ouvrant le mariage, l'adoption et la pma aux couples de même sexe, ou, sinon, d'organisation d'un référendum constitutionnel populaire

Monsieur le Président fait part de la décision de la Conférence des Présidents d'étendre le débat public à tous les points de l'énoncé de la pétition.

Débat public au sujet de la pétition 651 - Rückerstattung von Flash Glukose Monitoring - Remboursement du Flash Glucose Monitoring

Suite à l'annonce du Ministère de la Sécurité sociale qu'entre-temps l'objet de la pétition se trouve rempli, la Commission décide d'en saisir le pétitionnaire pour se renseigner si effectivement il partage cette position et si, dans l'affirmative, il renonce à l'organisation d'un débat public.

Luxembourg, le 17 octobre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank